

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 30 JUIN 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-04-07- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 4 JUILLET 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché, ainsi que le 1<sup>er</sup> vice-président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), DEBONNET Géraldine (ayant la suppléance de CHARTREUX Fabrice), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, MILLET Marie (ayant la suppléance de WINIARSKI P.), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD I.), TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (à compter de la 2022.04.06), HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE J-F.), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (ayant la procuration de EZAROIL F.), RIVET Lionel (ayant la procuration de HARMAND A.), HEYOB Olivier (ayant la procuration de BOCANEGRA J.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de LE PIOUFF L.), BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU JL.), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	SEGAULT Jean-François, CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, CHENOT Tony, HARMAND Alde, LE PIOUFF Lydie, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	5 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Corinne LALANCE
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2022.04.05 : 54 PRESENTS. De la 2022.04.06 à la fin : 55 PRESENTS.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2022.04.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.04.06 à la fin : 66 VOTANTS.

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,  
 Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,  
 Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée. Ces décisions sont énumérées ci-après :

N°/date de la décision	Objet	Résumé
<b>N°2022-18 07/04/2022</b>	<b>RATIOS PROMUS PROMOUVABLES</b>	Fixation des ratios de promotion requis pour permettre l'avancement de grade de six agents de la Communauté de Communes Terres Toulaises remplissant les conditions d'accès au grade supérieur, en application des textes réglementaires
<b>N°2022-19 07/04/2022</b>	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENTS DE GRADE</b>	Dans le prolongement de la délibération 2022-18, avancement de grade de six agents, remplissant les conditions d'ancienneté, ayant reçu l'aval de leur supérieur hiérarchique et dont la manière de servir est satisfaisante.
<b>N°2022-20 07/04/2022</b>	<b>DEGREVEMENTS FACTURES D'EAU</b>	La délibération concerne les demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation.
<b>N°2022-21 07/04/2022</b>	<b>ASSAINISSEMENT – APPROBATION DES PROJETS ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DU DOSSIER « TERRES TOULOISES NORD »</b>	Après avis favorable du conseil d'exploitation, validation de la cartographie déterminant les zones d'assainissement collectif et non-collectif sur les communes du secteur dénommé « Terres Toulaises Nord » (TTN) et autorisation de la mise à enquête publique.
<b>N°2022-22 07/04/2022</b>	<b>ASSAINISSEMENT – CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES MATIERES DE VIDANGE ET DE BOUES D'EPURATION LIQUIDES EXTERIEURES AU TERRITOIRE SUR LA STATION D'EPURATION DE TOUL</b>	Autorisation de signature des conventions portant sur l'accueil de matières de vidange et de boues d'épuration extérieures au territoire, avec application de tarifs, considérant que les équipements en place sur la station de Toul permettent de recevoir ces matières.
<b>N°2022-23 28/04/2022</b>	<b>AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE FOUG, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER GRAND EST ET LA CC2T</b>	Par délibération du Bureau Communautaire BU2018-13, la commune de Foug, l'EPFGE et la CC2T ont signé une convention de maîtrise foncière opérationnelle pour un immeuble sis 4/6 rue François Mitterrand à Foug. Cet avenant porte sur le périmètre et l'enveloppe financière dédiée à cette opération qui passe de 90 000 € à 170 000 € (sans impact financier pour la CC2T).
<b>N°2022-24 28/04/2022</b>	<b>CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA CC2T ET LA CCPST POUR 2 POSTES DE TECHNICIENS RIVIERES</b>	Conventionnement entre la CC2T et la CCPST pour la mutualisation 2 postes de techniciens « rivières », sachant que chaque EPCI porte un poste de technicien. En revanche, leurs missions et l'organisation de leur travail sont mutualisées.

**Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Jean-Pierre COUTEAU

2<sup>ème</sup> Vice-Président

Président de séance

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2022

Application agréée E-legalite.com